

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANGOLEN
N° 42-2026

Objet : Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Séance du 29 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sophie BRONNEC, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Présents : Mme Sophie BRONNEC, M Carl JOSEPH DIT PAGNY, Mme LAUREAU Martine, Mme Anne-Françoise ZIMMER-TEYSSEIRE, M Pierre SALAÛN, Mme Geneviève BELLON-LANNUZEL, Mme Chrystelle BARRÉ, M Yohann LE BRIS, M Loïc CASTREC, M Pierre MOLLET, M Maxime DA ROCHA, M Jean-René CORNIC et M Hubert PÉTILLON formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : Mme Sylvie HEMON qui donne pouvoir à M Hubert PÉTILLON et Mme Elise MONTOURCY qui donne pouvoir à Mme Sophie BRONNEC.

Secrétaire de séance : M Loïc CASTREC

Vu l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Maire propose au conseil municipal de redélibérer sur le nombre d'adjoints à élire. Elle rappelle que lors de sa séance du 21 mars dernier, le conseil avait acté la création de deux postes d'adjoint.

Considérant la décision de ne pas maintenir la seconde adjointe dans ses fonctions lors du conseil du 26 juin 2026 et la multitude de dossiers, la Maire propose désormais trois postes d'adjoints au maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de fixer à trois le nombre d'adjoints au maire
- autorise la Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,
la Maire,
BRONNEC Sophie

